

**Assainissement Non Collectif :  
Demande d'installation d'un dispositif**

Fiche de renseignement à remettre au SPANC pour toute réhabilitation ou construction nouvelle



**SPANC**  
Service Public d'Assainissement Non Collectif  
03 86 61 85 93



Référence du dossier :

**I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

**PROPRIETAIRE**

nom : prénom :  
adresse : code postal :  
commune :  
téléphone : fax : mail :

**OCCUPANT** (s'il n'est pas le propriétaire)

nom : prénom :  
téléphone : fax : mail :

**INSTALLATION ANC (adresse travaux)**

adresse :  
commune : code postal :  
section cadastrale : numéro de parcelle :

**II. INFORMATIONS SPECIFIQUES**

- La commune a-t-elle réalisé son schéma directeur d'assainissement ? :  oui  non
- Si oui, aptitude à l'assainissement non collectif pour le site concerné : .....
- Étude à la parcelle réalisée :  oui  non

**III. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR**

- locaux d'habitation :  résidence principale  résidence secondaire
- construction neuve n° de permis de construire.....
- amélioration des locaux existants  avec permis de construire (ou autres documents d'urbanisme)  
n° de PC .....
- sans permis de construire
- Nombre de chambres :.....
- Nombre de pièces de séjour (salon, bureau, bibliothèque, vérenda fermée, etc...) : .....

Description de l'installation sanitaire envisagée et nombre d'unité :

W. C. : .....baignoire : .....douche : .....lavabo : .....évier : .....

- locaux professionnels

activité exercée : .....  
nature et qualité d'eau à traiter : .....  
nombre d'usagers : .....

} étude particulière fournie :  
 oui  non  
obligatoire pour instruire le dossier

- alimentation en eau potable

Le terrain est desservi par un réseau public d'eau potable :  oui  non

Consommation en eau (si réhabilitation)

ANNEE	N-1 :	N-2 :
Volume (en m <sup>3</sup> )		

Utilisez-vous une alimentation privée ?  oui  non  
en permanence  oui  non  
par période  oui  non  
précisez le type (puits, source, autres...)

Existe-t-il des puits ou sources proches de la zone prévue pour votre assainissement :

oui  non  
dans un rayon de 35 m ? :  oui  non  
utilisé pour l'alimentation en eau potable :  oui  non

Terrain situé dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable :

oui  non (se renseigner auprès de la mairie)

**IV. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN**

Superficie totale de la parcelle : .....

Superficie disponible pour l'assainissement : .....

Occupation de la parcelle (pelouse, culture, arbre...) : .....

Topographie :  faible < 5 %  moyenne entre 5 et 10 %  forte > 10 %

Le bâtiment d'habitation est-il situé au point bas du terrain ? :  oui  non

- nature du sol : à 0,5 m de profondeur  roche (calcaire, granite)  sable  
 argile (glaise)  terre végétale  
 autre (à préciser) .....

à 1 m de profondeur  roche (calcaire, granite)  sable  
 argile (glaise)  autre (à préciser)

Présence d'une nappe d'eau à moins de 1 m (une partie de l'année) :  oui  non

Terrain hydromorphe :  oui  non

Présence d'un exutoire de surface :  oui (préciser) : .....  non  
(mare, cours d'eau, fossé communal, départemental...)

**V. CARACTERISTIQUES DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Eaux pluviales séparées de la filière :  oui  non

Destination prévue pour les eaux pluviales : .....

- dispositif de prétraitement :

- fosse toutes eaux de ..... m<sup>3</sup> (3 m<sup>3</sup> jusqu'à 5 pièces principales + 1 m<sup>3</sup> par pièce principale supplémentaire) avec ventilation primaire, ventilation secondaire et extracteur situés en hauteur ;  
matériau prévu pour la fosse septique toutes eaux :  béton  
 polyéthylène haute densité  
 polyester

Emplacement ventilation primaire :  au dessus des locaux habités  
 Autres (préciser) :

Emplacement ventilation secondaire :  au-dessus des locaux habités 40 cm au dessus du faitage  
 Extracteur d'air

- dispositif de prétraitement complémentaire :

- bac à graisses de ..... litres  
 préfiltre extérieur à la fosse de ..... litres

- dispositif de relevage :

situé :  en amont du dispositif de prétraitement  
 en aval du dispositif de prétraitement  
 en aval du dispositif de traitement

volume de bâchée : .....litres

- dispositif de traitement et évacuation (indiquer la profondeur de fouille prévue pour le système de traitement d'eaux usées) : ..... m

tranchées d'épandage à faible profondeur de ..... mètres linéaires répartis en .....branches

lit d'épandage à faible profondeur de..... m<sup>2</sup>, longueur ..... et largeur.....

filtre à sable vertical non drainé de ..... m<sup>2</sup>, longueur ..... et largeur.....

filtre à sable vertical drainé de ..... m<sup>2</sup>, longueur ..... et largeur.....  
avec rejet\* dans .....

filtre à sable horizontal de..... m<sup>2</sup>, longueur ..... et largeur.....  
avec rejet\* dans .....

terre d'infiltration de..... m<sup>2</sup> (au sommet du terre), longueur ..... et largeur.....  
si rejet\*, dans .....

lit à massif de zéolite avec rejet\* dans .....

autres filières agréées

(fournir la documentation et préciser la dénomination commerciale, le n° d'agrément ministériel et le dimensionnement)

.....  
si rejet\*, dans .....

\*S'il est démontré, par une étude particulière (ou hydrogéologique) obligatoire à la charge du propriétaire qu'aucune autre solution n'est envisageable, le rejet des eaux usées traitées peut se faire en milieu hydraulique superficiel (ou par puits d'infiltration). Cependant, il est également obligatoire d'obtenir une autorisation écrite du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur avant réalisation des travaux d'implantation du système d'assainissement non collectif.

## **VI. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE ET DE L'INSTALLATEUR**

Le propriétaire s'engage à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet d'assainissement à l'installateur.

Le propriétaire et l'installateur s'engagent, après réception de l'avis favorable du SPANC, à réaliser l'installation dans son entier, conformément au projet accepté et selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art (document référencé NF DTU 64.1).

Le propriétaire et/ou l'installateur s'engage(nt) à avertir le SPANC, une semaine avant, du commencement du chantier et deux jours avant la fin des travaux et à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de vérification d'exécution des travaux réalisée par ce dernier.

Le propriétaire s'engage à s'acquitter de la redevance de vérification de conception et de réalisation.

Le propriétaire reste responsable du choix, du dimensionnement et du bon fonctionnement de son système d'assainissement non collectif.

le propriétaire  
(date et signature)

l'installateur  
(coordonnées, date et signature, cachet)

Date envisagée pour le début des travaux : .....

### **PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE AU SPANC**

- le présent formulaire dûment complété
- un plan de situation
- un plan de masse
- un plan en coupe de la filière et de l'habitation avec le niveau de fil d'eau de sortie des eaux usées
- un plan d'implantation (implantation de la construction, route, fossé, limites de propriété, puits, cours d'eau, système d'assainissement non collectif, sens de la pente...)
- un rapport d'étude de sol et de définition du système d'assainissement non collectif
- autorisation de rejet et étude particulière (pour les filières avec rejet en milieu hydraulique superficiel)
- un rapport d'étude hydrogéologique (pour les filières avec rejet en puits d'infiltration)